RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

vnf Voies navigables de France

Direction territoriale
Rhône Saône

CONTENU DU DOSSIER DE PROPOSITIONS INITIALES APPEL À PROJETS

Réf. 2026-VNFRS-AAP-663

UTILISATION DE LA FORCE MOTRICE AU DROIT DES BARRAGES DE MONTBELIARD ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

La **date limite de réception des dossiers de propositions** initiales est fixée au **22 janvier 2027 à 12 heures.**

1 OBJET DU DOCUMENT

Le présent document a pour objectif de détailler les éléments que les candidats doivent transmettre à VNF dans le cadre de leur proposition initiale à l'appel à projets pour l'octroi d'une convention d'occupation temporaire (COT) pour l'utilisation de la force motrice au droit des barrages de Monbéliard et l'occupation du domaine public fluvial situé à Montbéliard.

La proposition du candidat doit permettre, sur la durée de COT de 30 ans, d'assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis dans le respect de l'article L2122-2 du CG3P.

Par ailleurs, si un site ne permet pas sur une durée de 30 ans d'assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis, le candidat propose également une durée différente dans le respect de l'article L2122-2 du CG3P.

La durée de COT différente proposée doit être accompagnée d'une note explicative et du plan d'affaires correspondant à la durée proposée. Il fournit le fichier Excel du chapitre 4.1 et le mémoire juridique du chapitre 5 précisant la durée souhaitée de la COT.

2 MODALITES GENERALES SUR LES DOCUMENTS REMIS

Les propositions initiales des candidats sont organisées sous la forme :

- d'un mémoire technique et financier dont le contenu est détaillé au chapitre 4 du présent document ;
- d'un mémoire juridique dont le contenu est détaillé au chapitre 5 du présent document.

Les candidats respecteront strictement le cadre fixé dans les chapitres indiqués ci-après et devront s'efforcer d'apporter, dans chaque domaine, la réponse la plus complète et la plus explicite possible. Dans le cas où le candidat n'aurait pas d'élément à produire au titre d'une ou plusieurs sections, il l'indique en gardant le plan proposé et en portant la mention « sans objet ». De même, lorsqu'un cadre de réponse est proposé, si le candidat souhaite supprimer un article ou une annexe du projet de COT ou de convention hydraulique, il remplace le contenu de cet article ou annexe par « Sans objet ». Le chapitrage et la numérotation proposés par VNF sont ainsi conservés.

Le candidat devra **obligatoirement** remettre une proposition initiale comportant **un jeu complet des documents listés aux chapitres 3, 4 et 5**.

Il est demandé aux candidats de fournir l'intégralité de la documentation dans un format pdf.

L'ensemble des notes sera également fourni sous un format, en version française, de Microsoft Word®, Microsoft Excel®, Microsoft Power Point®, Microsoft Project® (versions Office 2000 ou compatible).

3 MEMOIRE DE SYNTHESE

Le candidat fournit un mémoire de synthèse. Ce mémoire :

- résume sa proposition ;
- fournit un tableau de synthèse à partir de l'onglet de synthèse du cadre de réponse « 3._HYDRO_COT_Annexe_3_Cadre_PA_Hydro_Montebeliard.xlsx ». L'ensemble des cellules de ce tableau sont à renseigner.

4 CONTENU DU MEMOIRE TECHNIQUE ET FINANCIER

Le mémoire technique et financier décrit les éléments proposés par le candidat en matière de conception, construction et exploitation pour la réalisation de son projet pour l'utilisation de la force motrice ainsi que les éléments relatifs aux coûts et aux hypothèses financières. Il a pour objet de présenter l'approche technique et financière proposée par le candidat pour son projet. Il décrit également les coûts d'investissement initiaux, d'exploitation-maintenance et de gros entretien renouvellement (GER) projetés jusqu'à l'échéance de la COT. Il décrit en outre les principales hypothèses techniques et financières utilisées.

Les emprises du DPF mobilisables à date dans le cadre de l'appel à projets sont identifiées en Erreur ! Source du renvoi introuvable.**.**

Les données mises à disposition des candidats en **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** le sont à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de VNF.

Le mémoire technique et financier est composé des éléments suivants :

4.1 Fichier(s) Excel

Le candidat renseigne les cadres fournis dans le fichier Excel « 3._HYDRO_COT_Annexe_3_Cadre_PA_Hydro_Montbeliard_candidatX.xlsx ». Il veille à remplir son nom lorsque c'est indiqué et ajuste le nom du fichier pour qu'il intègre son nom.

Le candidat fournit dans ce fichier pour chacun des sites :

- le planning de réalisation (onglet « Planning ») ;
- une synthèse de la proposition initiale (onglet « Synthèse ») ;
- le détail du coût d'investissement, de fonctionnement ainsi que l'ensemble des hypothèses du projet (onglet « Hypothèses PA ») ;
- le plan d'affaires (PA), établi sur 30 ans. Si le candidat estime cette durée non adaptée à l'amortissement de ses investissements, il remet dans un fichier Excel distinct le meilleur plan d'affaires qu'il peut établir à ce jour sur la durée de son choix.

Chacun de ces onglets contient les formules de calcul permettant d'actualiser le PA à chaque changement d'hypothèse.

La redevance est composée d'une part fixe et d'une part variable tel que précisé dans la délibération n°05/2019/1.2 du conseil d'administration de VNF du 17 décembre 2019.

Le candidat propose, pour la part variable, un montant annuel de redevance égal à un pourcentage du chiffre d'affaires (CA) réalisé au cours de l'exercice au titre de l'article R4316-2 du code des transports et de l'article L2124-11 du code général de la propriété des personnes publiques. Le paiement de cette redevance tient lieu de paiement de la redevance prévue aux articles L2125-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

4.2 Des notes détaillant les hypothèses utilisées

Les notes à fournir sont détaillées ci-après :

Note n°0 - Projet proposé par le candidat – Annexe 2 de la COT

Cette note précise la solution technique proposée par le candidat ainsi que les justifications de ce choix. Cette note correspond à l'Annexe 2 de la COT intitulée « Annexe 2. Description technique de l'ouvrage projeté ».

La note précise en particulier les parcelles utilisées ainsi que les dispositions prises par le candidat pour assurer l'accès par VNF aux barrages et à la porte de garde, en particulier par des engins de 19 tonnes.

Note n°1 - Caractéristiques hydrauliques du site et productible

Cette note précise les hypothèses utilisées par le candidat en termes de données hydrauliques. Le candidat précise les sources utilisées pour la construction de ces hypothèses. Cette note précise par ailleurs, les courbes de débits et hauteurs classées utilisées. Le candidat précise également le niveau de fiabilité qu'il attribue aux données utilisées.

La note intègre également les modalités d'évaluation du productible retenu par le candidat tout au long de la COT.

Note n°2 - Enjeux environnementaux à prendre en compte

Cette pièce présente les enjeux environnementaux en particulier ceux nécessitant une prise en compte dans le cadre du projet, notamment la prise en compte du classement en liste 2 du cours d'eau.

Note n°3 - Calendrier de mise en œuvre du projet

Le candidat détaille dans cette note les principaux aléas à la tenue de ce calendrier.

Note n°4 - Coûts d'investissement, d'exploitation / maintenance et de GER

Le candidat précise dans cette note les justifications qu'il estime nécessaires à la bonne compréhension des coûts renseignés dans l'onglet « Hypothèses PA » du fichier Excel (par exemple les modalités de répartition des éventuels coûts transversaux, le temps passé…). Ces coûts sont réputés hors frais financiers et comprennent les coûts indirects (notamment les coûts de constitution et de fonctionnement de la future société).

Note n°5 - Hypothèses financières et sensibilités

Le candidat précise dans cette note :

- les hypothèses qu'il retient concernant la structuration du financement envisagé et notamment les différents types de dette, les taux, les marges, les éventuelles sûretés mises en place, les ratios de couverture…. Ces hypothèses sont reprises dans le fichier Excel « 3._HYDRO_COT_Annexe_3_Cadre_PA_Hydro_Montbeliard.xlsx » ;
- les justifications qu'il entend apporter, nécessaires à la bonne compréhension des hypothèses renseignées dans les onglets « Hypothèses PA » du fichier Excel ainsi que tout autre élément qu'il estime nécessaire (indexation).

Le candidat expose également dans cette note les sensibilités réalisées, leurs résultats et l'explication de ces résultats.

Note n°6 - Modalités de vente de l'énergie

Le candidat précise dans cette note les modalités de vente de l'énergie, des certificats de capacité et éventuellement des garanties d'origine auxquelles il envisage de recourir en précisant leurs avantages et inconvénients au regard de la maîtrise du risque recettes.

Note n°7 - Note sur la proposition initiale du candidat relativement à la durée de la COT

Si le candidat souhaite proposer une durée de COT différente de 30 ans, le candidat décrit dans cette note ce que serait sa proposition initiale pour une durée de COT et joint le fichier Excel correspondant à cette durée de COT en complément de celui correspondant à la durée de 30 ans.

Le candidat justifie de la durée de COT proposée. Il est rappelé que durée de la COT sera proposée par le candidat qui devra justifier que celle-ci est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis conformément aux dispositions de l'article L2122-2 du code général de la propriété des personnes publiques.

Note n°8 - Note relative à l'organisation pour la mise en œuvre du projet

Le candidat précise l'organisation qu'il propose de mettre en place pour la réalisation du projet.

4.3 Des plans

Les plans à fournir pour chacun des sites sont les suivants et correspondent à l'Annexe 1 de la COT. Ils font apparaître les limites d'emprise de la COT.

Plan n°1 - Plan d'implantation du projet identifié par le candidat au 1/500ème

Ce plan distingue le cas échéant l'emprise des turbines des autres bâtiments nécessaires à l'exploitation de la microcentrale. Dès lors que cela est nécessaire pour la bonne compréhension du projet, le candidat fournira également une vue d'ensemble du site.

Plan n°2 - Plan de la maîtrise foncière

Le candidat précise le régime foncier de chacune des emprises concernées par le projet y compris ses accès.

5 CONTENU DU MEMOIRE JURIDIQUE

Le mémoire juridique est composé des éléments détaillés ci-après. Le candidat veille à distinguer les éléments spécifiques à chacun des sites.

Convention n°1 Le projet de Convention d'Occupation Temporaire du domaine public fluvial (COT)

Le candidat complète et fournit un projet de convention correspondant à sa proposition initiale en complétant, dans le document « 3. HYDRO_COT_TYPE_Montbeliard.docx » fourni en Annexe, les articles indiqués « *à compléter par le candidat»* en surligné jaune. Il complète également les Annexes de la COT indiquées « *à compléter par le candidat»* en surligné jaune *(« 3._HYDRO_COT_Annexe_4_Convention_hydraulique », « 3._HYDRO_COT_Annexe_6 _Synthese_RH_previsionnelle », « 3._HYDRO_COT_Annexe_7_performance_et_methode » et « 3._HYDRO_COT_Annexe 9_Tableau_recap_recettes »).* Seules ces modifications sont à apporter dans le projet de COT, les éventuelles observations et rédactions alternatives du candidat sur tout autre article de la COT sont à fournir dans la Note n°9 - .

Toutes les modifications apportées au projet de convention sont signalées en suivi de modifications.

Note n°9 - Note relative au projet de COT

Le candidat précisera les dispositions du projet de COT :

- qu'il souhaiterait faire évoluer ;
- qu'il estime inacceptables.

Le candidat justifiera chacun de ces éléments.

Convention n°2 Le projet de convention hydraulique – Annexe 4 de la COT

Cette proposition initiale de convention hydraulique doit être complétée par le candidat (« 3._HYDRO_COT_*Annexe_4 _Convention_hydraulique* »).

Ce document a pour objet de définir, en fonction des conditions hydrologiques et des besoins en eau pour les différents usages, les conditions de fonctionnement de la microcentrale hydroélectrique. Cette convention correspond à l'annexe 4 de la COT.

Note n°10 - Note relative au projet de convention hydraulique

En tant que de besoin, le candidat précisera les dispositions de la convention hydraulique (Annexe 4 de la COT) :

- qu'il souhaiterait faire évoluer ;
- qu'il estime inacceptables.

Le candidat expose les justifications des éléments complétés ou ajustés dans le projet de convention hydraulique (« 3._HYDRO_COT_Annexe*_4_Convention_hydraulique* ») en présentant les interfaces identifiées entre l'exploitation de la microcentrale et la gestion hydraulique des différents biefs.

Le candidat expose également les solutions envisagées pour assurer la compatibilité du projet avec les contraintes liées aux missions de VNF, au premier rang desquelles les contraintes liées à la navigation. Ces contraintes sont détaillées dans l'annexe 4 de la COT (convention hydraulique).

Note n°11 - Note relative à l'indicateur annuel de performance – Annexe 7 de la COT

Le candidat précise dans cette note les modalités de construction de l'indicateur annuel de performance et apporte toute précision qu'il juge nécessaire à la compréhension de sa proposition initiale en termes d'indicateur annuel de performance : construction de l'abaque et règles d'utilisation (arrondis, etc.), éventuelles modalités de mise à jour de l'abaque et recalage de l'objectif. L'attention du candidat est attirée sur le fait que le chapitre 1 de l'Annexe 7 de la COT doit être renseigné dans sa proposition initiale. Cette note correspond à l'Annexe 7 de la COT.

6 Liste des informations fournies par VNF

Nota : Il est précisé que ces données sont transmises aux candidats à titre indicatif. VNF ne pourra être tenu pour responsable en cas de non-conformité de la donnée avec celles relevées par le lauréat. Les candidats veilleront aux différentes sources d'erreur possibles au regard de la méthode, la date et la durée de l'acquisition de la donnée.

Annexe 1 Données hydrauliques disponibles (DONNEES_HYDRAULIQUES_LiensInternet).

Annexe 2 Emprise du domaine public fluvial mobilisables (PLAN_DPF_mobilisable).